



se former

s'épanouir

réussir

NOS FORMATIONS

PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Enseignement supérieur

BTS en alternance :

- CJN : Collaborateur Juridique Notarial
- MCO : Management Commercial Opérationnel
- NDRC : Négociation Digitalisation de la Relation Client
- SAM : Support à l'Action Managériale

BTS en initial :

- Banque
- MCO : Management Commercial Opérationnel

Bachelors :

- Assurance Banque Immobilier
- Marketing Communication
- Négociation Vente

Filière Baccalauréat technologique

STMG Management et Gestion

Filière Baccalauréat professionnel

AGOrA (Gestion administration)
Métiers de l'Accueil
Métiers du Commerce et de la Vente

Filière CAP

CAP Equipiers polyvalent du commerce

3 ème Prépa-Métiers

Résultats des examens

91%

Enseignement
supérieur

90%

Lycée
professionnel

100%

Lycée
Technologique

TAXE D'APPRENTISSAGE

Créons pour l'avenir

2023

I Apportez votre soutien

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une ressource essentielle pour le lycée en nous permettant d'investir dans le matériel nécessaire à la formation de nos apprenants, de renouveler nos équipements pédagogiques ou encore de contribuer à nos projets immobiliers.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié du Campus Marie France et soutenez une formation en phase avec les attentes des jeunes et les besoins des entreprises.



I Grâce à vous !

- Investissement en équipement informatique
- Acquisition et renouvellement de la licence Office pour tous les élèves et les enseignants
- Stage des premières Baccalauréat Professionnel en Irlande (Erasmus)
- Acquisition de mobiliers scolaires





I Calculez votre **taxe d'apprentissage**

Le 5 ou 15 mai 2023

Prélèvement unique du solde Taxe d'Apprentissage **par L'URSSAF**



Échéance mai 2024 - 0,09% solde Taxe d'Apprentissage sur la masse salariale 2023



I Versez votre solde

de la taxe d'apprentissage !

COMMENT VERSER VOTRE TA EN 2023

PART PRINCIPALE

Du 1 au 15 de chaque mois :
part principale 0.59% de la MS
Brute. Paiement mensuel à
l'URSSAF, via votre déclaration
DSN



SOLDE

Le 5 ou 15 mai 2023
solde 0.09%. Paiement
annuel à l'Urssaf sur la
déclaration DSN d'avril
2023

**Plus de versement
directe à l'école**



**Du 1er avril au 7
septembre 2023**

connexion à la plateforme
SOLTéA de la Caisse des
dépôts et Consignation
pour affecter votre solde
au Campus Marie France



CONTACT

Responsable de la Taxe d'Apprentissage
Mme Armelle Pouly

pouly.ar@lmf83.fr

04 94 41 91 33

OGEC Lycée Marie France
20 rue Danton
83000 Toulon

www.lyceemariefrance.fr

